



l'amitié sans frontière

## Fiche de renseignements

SEJOUR DECOUVERTE DE GUMMERSBACH  
DU 6 AU 13 avril 2019

### CONDITIONS DU SEJOUR

---

- ✓ Groupe de jeunes lycéens ou étudiants âgés de 16 à 20 ans.
- ✓ Accompagnement effectué par un ou deux adulte(s) de l'Association suivant le nombre.
- ✓ Séjour d'une semaine à Gummersbach. Hébergement en famille.
- ✓ Programme de rencontres et de découverte de la Ville et la Région.
- ✓ Découverte professionnelle effectuée dans des entreprises correspondant au choix des jeunes (être bien précis dans le choix du métier et de l'activité). Compte rendu du stage en allemand souhaité.

### COÛT DU SEJOUR

---

Le prix de l'ensemble du séjour est fixé à 275 € + 25 € d'adhésion, payable en deux fois.

**Ce prix pourra être réduit en fonction de l'aide financière accordée par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse.**

### INSCRIPTION

---

A envoyer ou à déposer à l'AEIN - château du Plessis - 172 rue Roger Salengro - 85000 La Roche-sur-Yon, dès que possible et au plus tard le 8 février 2019 :

- La fiche d'inscription dûment remplie ;
- Une **lettre de motivation personnalisée** (expliquant votre choix de stages et vos attentes) et un **curriculum vitae**, le tout à rédiger **en allemand**, car ces documents seront remis à la mairie de Gummersbach et l'entreprise allemande ;
- Règlement en 3 chèques à l'ordre de AEIN : 2 chèques de 137,50€ (débités sur 2 mois différents) + un chèque d'adhésion de 25€.

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

### DOCUMENTS NECESSAIRES POUR LE DEPART

---

Quelques semaines avant le voyage, un dossier sera préparé pour chaque jeune avec les documents suivants :

- ✓ Carte européenne d'assurance maladie (à demander auprès de votre caisse de sécurité sociale) ;
- ✓ Copie de la carte d'identité ou du passeport + autorisation de sortie du territoire pour les mineurs (à demander en mairie) ;
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile + assistance rapatriement (assurance scolaire) ;
- ✓ Autorisation et décharge à remplir (ci-jointe) ;
- ✓ Fiche sanitaire de liaison à remplir (ci-jointe) ;
- ✓ Une photo d'identité jointe à la fiche d'inscription.

N'hésitez pas à vous renseigner dès maintenant, notamment sur la carte d'identité qui est indispensable pour quitter le pays et sur les démarches pour l'autorisation de sortie du territoire.

Le secrétariat de l'AEIN se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A Bientôt.